

Débats sur les municipales

Exit les réalisateurs ?

Lors des négociations sur le dispositif de soutien aux personnels CDD, la direction clamait haut et fort que la reprise d'activité permettra de donner plus de contrats aux CDD.

Dogmatisme quand tu nous tiens...

Or nous avons appris hier qu'une directive nationale du réseau interdirait tout recours à un réalisateur autre que les permanents pour les débats sur le second tour des municipales. Comme il n'y a que cinq réalisateurs permanents sur tout le réseau régional, forcément ça limite... La direction impose que ce soient des techniciens vidéos qui réalisent, sous couvert de la compétence complémentaire de mise en image.

La CGT rappelle que la crise sanitaire ne doit pas servir d'effet d'aubaine en matière de pratiques professionnelles.

Elle rappelle que l'UCC de Mise en images n'a pas vocation à supprimer des métiers comme celui de réalisateur. Elle doit aussi rester basée sur le volontariat et donc ne pas être imposée à des techniciens vidéos qui ne le souhaitent pas. A fortiori dans le cadre d'émissions politiques où la responsabilité des opérateurs pourrait être mise en cause et la qualité de la mise en images leur être reprochée.

La CGT s'insurge contre cette position dogmatique de la direction, quelques jours après la signature d'un accord stipulant que « *l'entreprise envisage une reprise progressive de l'activité qui devrait conduire à ramener le recours aux salariés non permanents à un niveau proche de son niveau antérieur à la crise sanitaire, à horizon de septembre 2020* ».

Où est passée la responsabilité sociale de l'entreprise ?

Certes, il était difficile courant mai de prévoir que le second tour des municipales entraînerait, bien plus tôt que prévu, la reprise d'activité dans le réseau régional. Mais la direction a justement là une belle occasion de prouver sa bonne foi en établissant des contrats aux réalisateurs intermittents. Quelle logique sanitaire justifierait le recours aux techniciens vidéos intermittents mais interdirait le recours aux réalisateurs ?

Il semblerait par d'ailleurs que l'objectif du « zéro CDD » menace également la reprise de certaines éditions locales, prévue le 15 juin. Un comble ! L'éditorial n'est donc plus la priorité ? Les économies seraient-elles redevenues la seule boussole ?

Nous affirmons que le développement de la télé régionale ne se fera pas en détruisant systématiquement tous les métiers qui donnent du sens et de la qualité à nos programmes et nous différencient du tout-venant.

Nous demandons à la direction de clarifier la situation, faute de quoi nous prendrons nos responsabilités. Et nous saurons nous rappeler de cet épisode, le cas échéant, pour tourner définitivement le dos à l'UCC de Mise en images lors des prochaines négociations sur le sujet.

Le 4 juin 2020